



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

En tête de la correspondance relative aux affaires des Etats-Unis concernant le Mexique, distribuée lundi aux députés, nous remarquons la note suivante :

« En ajournant la publication des papiers relatifs au Mexique, l'intention du gouvernement de l'Empereur avait été de différer également celle de la correspondance des Etats-Unis, qui se rapporte à cette question. Mais il ne croit pas devoir retarder davantage la communication de cette correspondance, par suite de la publicité donnée en Amérique aux documents présentés au Congrès. »

Nous lisons dans le Monde :

On craint que le fanatisme musulman ne prépare de nouveaux massacres en Syrie. Déjà nous avons publié des lettres d'Alexandrie qui nous signalaient une recrudescence de haine parmi les populations arabe et turque du littoral de la Méditerranée. La Porte n'agit que faiblement pour la protection de ses sujets chrétiens, si même elle ne les livre pas aux vengeances de leurs ennemis.

Quand la Papauté régnait en Europe, il y avait un centre commun d'où partaient sans cesse les secours pour l'Orient. Le pape soutenait et encourageait les princes; il leur offrait des subsides pour la guerre sainte; lui-même imposait les églises. Les papes ont empêché l'Europe de devenir musulmane. Si les misérables Grecs n'eussent préféré le Coran au catholicisme, ils seraient restés debout. Cette

action temporelle de l'Eglise n'a jamais eu de trêve. Mais, dans les derniers siècles, la piété des princes et des peuples s'est affaiblie, et la division s'est mise dans la chrétienté. Il y a près d'un siècle qu'elle luttait de toutes ses forces en faveur de l'indépendance de la Pologne; réduite à ses armes spirituelles, elle fut vaincue par le schisme moscovite.

Les princes chrétiens exercent en Orient ce patronage violemment arraché des mains de la papauté; mais leur action, contrecarrée par la jalousie qu'ils professent les uns pour les autres, est sans grande efficacité. Les papes embrassaient le monde entier dans leur politique; les princes n'ont qu'un point de vue borné; ils ne disposent que de forces insuffisantes pour les expéditions durables; car le maintien de l'ordre intérieur dans les Etats modernes exige l'emploi de la plus grande partie des armées. Autrefois, la papauté, par son action spirituelle, maintenait l'ordre politique et rendait disponibles les forces des princes. Il n'est donc pas étonnant que les chrétiens d'Orient s'aperçoivent de la décadence de la chrétienté et qu'ils se sentent plus menacés.

La presse autrichienne discute en termes énergiques la politique prussienne.

La Nouvelle Presse libre s'exprime en ces termes :

« La meute des officieux prussiens aboie contre nous, parce que nous avons écrit dans ces derniers jours que la Prusse reniait de fait toute politique allemande, qu'elle avait enlevé à la question sleswig-holsteinoise le caractère d'une question allemande et qu'elle s'engageait

de plus en plus dans une voie propre à faire de la Prusse le plus dangereux ennemi de l'Allemagne.

« A notre observation que, dans ces circonstances, une immixtion des puissances étrangères dans la question allemande du jour ne surprendrait personne, la Gazette de l'Allemagne du Nord répond en nous menaçant de la sortie de la grande puissance prussienne de la Confédération germanique. Mais on sait que la Prusse perdrait pour le moins autant sans la Confédération que celle-ci sans la Prusse. »

L'empereur et l'impératrice d'Autriche sont arrivés à Pesth le 29. L'accueil de la population a été très-sympathique.

Le Lloyd, de Pesth, assure que l'empereur Maximilien a décidé que ses revenus réguliers, provenant de ses biens particuliers, ne seraient pas envoyés au Mexique, mais seraient employés en partie aux constructions du château de Miramar, et, pour le reste, placés à intérêts en Europe.

Le Temps publiait la note suivante dans son numéro du 27 janvier :

« Le Journal des Débats, le Monde et plusieurs autres journaux s'occupent encore de la prétendue scène de violence qui aurait eu lieu entre le Pape et M. de Meyendorff, chargé d'affaires de la Russie à Rome.

« Nous devons dire que notre correspondant de Rome déclare cette scène complètement fautive. M. de Meyendorff, malade depuis longtemps, avait demandé dès le mois de septembre dernier à son gouvernement un chan-

gement de résidence. Il a été fait droit à sa demande, et c'est pour cela que ce diplomate va quitter Rome. »

Le Temps a été induit en erreur par son correspondant. L'incident dont il a été question dans le Journal des Débats, dans le Monde, et, en dernier lieu, dans le Memorial diplomatique, n'est point une prétendue scène, mais un fait très-exact, aux détails près qui ont pu varier un peu, cela se produit toujours, en passant de bouche en bouche. Quoi qu'il en soit, nous donnons comme absolument authentique, dit l'Union de l'Ouest, le récit suivant qui nous est directement adressé de Rome par une personne très-bien renseignée.

Rome, le 24 janvier.

Des raisons de convenance, qui ont un poids tout particulier à Rome, m'ont empêché de vous entretenir d'un grave incident déjà quelque peu ancien. Mais puisque, contre toute attente, les journaux s'en sont emparés et l'ont, comme d'habitude, dénaturé, je me fais un devoir de présenter l'affaire sous son véritable jour.

A l'occasion du renouvellement de l'année, le baron de Meyendorff, chargé d'affaires de Russie, jeune et présomptueux diplomate au caractère aigri par une phthisie très-avancée, se présenta au Vatican pour rendre ses devoirs au Pape.

Après les compliments d'usage, la conversation tomba naturellement sur la situation du catholicisme en Pologne. Pie IX voit rarement M. de Meyendorff, qui préfère s'aboucher avec le cardinal Antonelli quand il a quelque communication à faire, parce que le cardinal An-

FEUILLETON.

24

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL,

PAR M. G. DE LA LANDELLE.

(Suite.)

Lorsqu'on débarqua sur les quais de Brest, après avoir traversé le port, le triste cortège n'était plus composé que d'une cinquantaine des hommes les plus dévoués à l'officier et à Cagnard.

Les uns, donnant le bras au quartier-maître, suivirent les corps inanimés jusqu'à l'hôpital de la marine.

Les autres furent guidés vers la demeure de Mme Cimard par le mousse Austerlitz qui, retrouvant son maître à la Ninon, ne l'avait pas perdu de vue.

La vieille dame et sa fille poussèrent un cri d'effroi au moment où l'enseigne pâle et défait entra soutenu par quelques matelots. Sophie hors d'elle-même courut à lui; elle le serra dans ses bras par un mouvement passionné plus puissant que la pudeur. Agitée par mille sentiments divers, muette de terreur, heureuse cependant, elle se mit à genoux et pleura de

reconnaissance en remerciant le ciel d'avoir sauvé son fiancé.

Les marins se retirèrent avec une discrétion qui prouve le tact naturel à ces braves gens, rudes et grossiers dans la vie ordinaire, mais doués d'une sensibilité qui ne leur fait jamais défaut à l'occasion. Austerlitz seul resta près de son maître pour le servir.

Martel, ému jusqu'aux larmes, essayait de faire le récit de ce qui s'était passé, Mme Cimard l'interrompit et l'obligea de prendre un repos dont il avait le plus grand besoin. Alors Austerlitz raconta la catastrophe sans en déguiser aucun détail. Instruit par les réflexions des anciens de la Cléopâtre, il déduisit parfaitement les causes de la rancune féroce du baleinier et décrivit la position désespérée dans laquelle se trouvait son maître, lorsque Cagnard et Frise-Poulet étaient venus à son secours.

Pendant que le jeune novice parlait ainsi, Sophie contemplait la figure décolorée de son futur mari; Martel s'était involontairement laissé aller au sommeil.

La mort affreuse du semillant gabier qui, le matin même, lui remettait son étrange cadeau, la fit frémir; elle soupira en songeant à ce mariage arrangé

par elle, la veille, entre Frise-Poulet et la fille de Cagnard :

— Et pourtant, sans ces deux braves matelots, René succombait à la vengeance d'un misérable! pensa-t-elle.

XX. — CONCLUSION.

Le lendemain, Cagnard, accablé de douleur et dans un désordre de costume qui indiquait assez combien sa nuit avait été cruelle, demanda la permission de parler à l'officier.

Martel le reçut; il n'osa pas le remercier de son dévouement.

— Lieutenant, au nom de Dieu! je vous en prie, venez à notre secours, dit le marin, on ne veut pas me rendre le corps de mon matelot. Il faut que vous le réclamiez à l'hôpital. On l'a jeté à l'amphithéâtre à côté de ce renégat de Requin damné. Ce n'est pas juste, ça; Frise-Poulet était congédié, il a droit d'être enterré comme un homme et comme un chrétien. Demain, cette messe qu'il avait commandée pour d'autres sera la sienne.

Cagnard n'en put dire davantage. L'officier sortit avec lui.

Les cadavres avaient été déposés sur la table de

marbre destinée aux dissections, par un homme qui a figuré dans les premiers chapitres de cette histoire.

Jules Piton, cuisinier du Harpon, ayant renouvelé à terre quelques-uns de ses méfaits maritimes, avait enfin trouvé son châtimeur. Forcé du baigneur de Brest, il était infirmier à l'hôpital. Le misérable ne reconnut pas sans terreur la farouche physionomie de son complice du trois mâts baleinier; puis voyant de loin Cagnard qui venait réclamer le corps de Frise-Poulet, il eut soin de se soustraire à ses regards. Il ne put éviter ceux de Martel, quand celui-ci vint à son tour faire la même démarche.

A l'aspect de l'ignoble figure du galérien qui roula devant lui, dans un lineceuil, les restes de l'infortuné gabier, l'enseigne détourna la tête avec dégoût, mais jeta pourtant sur la dalle sanglante une pièce d'argent à celui qui venait de rendre un dernier service à son protégé.

Le lundi matin, l'équipage de la Cléopâtre, rassemblé dans l'église Saint-Louis, assistait à l'office funèbre célébré pour Frise-Poulet. La plupart des matelots avaient retardé leur départ de Brest. Ils se tenaient dans un religieux silence, à droite et à gauche du cercueil, en costume de voyage, avec leurs

tonelli est loin d'avoir dans ses conversations avec les diplomates la liberté apostolique du Pape.

Le Saint-Père ayant exprimé une vive douleur à propos des dernières nouvelles de Varsovie, M. de Meyendorff répliqua sur un ton aigre-doux que la cour de Rome était toujours mal informée des événements de Russie.

Sur ce, le Pape précisa sa pensée et cita quelques faits, par exemple la déportation récente du vicaire-capitulaire de Varsovie, d'un homme que l'empereur avait désigné lui-même au choix du chapitre.

— L'empereur s'est trompé, Saint-Père, répliqua le diplomate. Cela peut arriver à tout le monde. Votre Sainteté ne s'est-elle pas trompée elle-même sur le compte du cardinal d'Andrea et de l'abbé Passaglia ?...

Pie IX ne s'émut pas de cette sortie insolente qui l'atteignait personnellement ; il se contenta de résumer en quelques mots l'impression générale que lui causaient les affaires de Pologne, et il le fit avec fermeté, mais avec une convenance parfaite.

M. de Meyendorff, s'exaltant de plus en plus, s'écria alors :

— Ce n'est pas le catholicisme, c'est la révolution que nous poursuivons. Est-ce notre faute, après tout, si ces deux mots sont deux noms d'une seule et même chose !

Le Pape, qui était resté impassible en s'entendant insulter, se leva en entendant insulter l'Eglise. Il fixa sur le chargé d'affaires un regard où brillait autant de majesté que d'indignation et il lui dit :

— Monsieur le baron, j'ai pour le Tzar votre maître les égards qu'on se doit entre souverains, mais j'ordonne à son représentant, qui vient m'outrager jusque chez moi, de se retirer.

M. de Meyendorff sortit, courut s'enfermer dans son hôtel, et, la nuit suivante, expédia un courrier à M. de Gorischakoff son parent. Le lendemain, il essaya de réparer son imprudence en faisant une visite au cardinal Antonelli ; mais, par ordre du Pape, le cardinal avait déjà télégraphié au Czar par l'entremise de l'empereur d'Autriche, qui sert de trait d'union entre Rome et Saint-Petersbourg.

On croit que M. de Meyendorff sera révoqué par son maître, et on nomme déjà son remplaçant à Rome.

Voilà l'incident réduit à ses justes proportions.

L'Italie du 29 nous apprend que le projet de loi pour la suppression des corporations religieuses a été distribué aux députés. Il assigne à chaque membre de corporation, selon son âge, un traitement annuel dont le maximum est fixé à 600 fr. et le minimum à 96 fr.

Les menses épiscopales sont réduites à 60

fr., avec un maximum de 24,000 fr. et minimum de 12,000 fr.

Une portion des biens des corporations supprimées est dévolue aux patrons et aux communes. Un fonds spécial est institué pour les dépenses du culte catholique.

L'autre portion est destinée à des secours pour les prêtres pauvres qui ont bien mérité de l'Eglise et de l'Etat, à la restauration des églises, à des encouragements, à l'instruction publique et à des œuvres de bienfaisance.

Un minimum de 800 fr. est assigné à chaque paroisse.

Le projet de loi contient des dispositions spéciales pour la Sicile et les corporations religieuses de la Lombardie mentionnées dans le traité de Zurich.

Le gouvernement pontifical poursuit énergiquement la répression du brigandage. Jusqu'à présent, soixante-sept brigands ont été pris ou se sont rendus.

On nous écrit de Sligo (Irlande) que les 21 personnes arrêtées la semaine dernière, sous l'inculpation de fenianisme dans cette ville, ont été relâchées. La population les a escortées à leur sortie de la prison et leur a fait une véritable ovation.

Stephens est devenu le cauchemar incessant des autorités de Dublin. On vient d'afficher dans cette ville une nouvelle proclamation promettant une récompense de 1,000 livres (25,000 fr.) pour la capture de l'ancien chef des Fenians ; 1,000 autres livres pour quiconque donnera des informations pouvant amener cette capture, et enfin 500 livres (7,500 fr.) et pardon entier à tout complice de son évasion ou à quiconque, l'abritant actuellement, consentira à révéler son lieu d'asile.

Le gouvernement anglais vient d'envoyer aux autorités militaires en Irlande, l'autorisation d'agir, indépendamment des magistrats civils, dans le cas où des troubles viendraient à éclater.

O'Donnell, dans la séance du 25 du sénat espagnol, a annoncé que l'état de siège serait levé prochainement dans toutes les villes du royaume.

Les relations diplomatiques sont rompues entre l'Espagne et le Pérou.

Le président Johnson est sérieusement indisposé. Les bruits d'un changement du cabinet de Washington ont été officiellement démentis.

Nous empruntons à l'*International* les nouvelles suivantes relatives au Mexique :

« Une bande de filibustiers venant du côté du Texas et commandée par des Américains,

s'est emparée de la ville de Bagdad, au-dessous de Matamoras. Son commandant, le général américain Reed, a appartenu à l'état-major du général Crawford.

La garnison mexicaine, composée de troupes mexicaines, a été faite prisonnière. La ville a été pillée et le butin envoyé au Texas. Le lendemain, une canonnière française a fait feu sur les filibustiers qui tenaient encore leur position. Il y a eu trente tués des deux côtés. Le général Crawford a quitté Brownsville pour aller à Bagdad, où 1,500 impériaux se rendent de Matamoras. Juarez est toujours à Chihuahua.

Un correspondant de Paris écrit au *Phare de la Loire* :

Je dois mentionner une dépêche de New-York, du 18, qui apporte une singulière nouvelle. Le Sénat américain aurait été saisi d'une proposition tendant à prier M. Johnson de rappeler le ministre des Etats-Unis à Londres, et de proclamer qu'il n'existe aucune relation entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

J'ignore si cette nouvelle est exacte, mais j'avoue que loin de me réjouir et de me rassurer, elle augmenterait plutôt mes inquiétudes ; car elle tendrait à établir qu'il règne aux Etats-Unis un sentiment d'irritation peu propre à faciliter le rapprochement que tout le monde désire de ce côté-ci de l'Océan.

Il est bien vrai que MM. Thiers et Berryer se proposent de prendre une part active à la discussion de l'adresse ; M. Thiers doit traiter la question mexicaine et les questions financières ; le second s'occupera des affaires de Rome et de notre situation intérieure ; on attend de lui quelque chose comme une réponse aux derniers paragraphes du discours de l'Empereur.

MM. Thiers et Berryer se sont rencontrés ces jours-ci avec M. de Rothschild chez le duc Pozzo di Borgo, et la chronique raconte que la conversation de ces trois célèbres et puissants personnages a roulé presque uniquement sur le budget.

La loi sur les crimes et délits commis à l'étranger reviendra certainement cette année devant le Corps-Législatif ; elle sera défendue, dit-on, par M. le procureur général de Marnas, assisté de M. Genteur.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le départ du prince Napoléon pour son excursion dans la Méditerranée est, dit-on, fixé au 10 du mois prochain.

— Si nous en croyons un bruit qui circule avec persistance depuis quelques jours dans le monde de la finance, il serait question en ce moment de préparer des mesures législatives destinées à modérer les émissions simultanées

trop considérables de valeurs industrielles et à réprimer certaines spéculations qui, chaque année, encombrant le marché d'une masse de titres de mauvais aloi.

Il serait aussi, on nous l'assure, fortement question d'édicter une pénalité rigoureuse contre les abus de la publicité lorsqu'elle est employée par des spéculateurs peu scrupuleux comme moyen d'exploiter le public, et d'augmenter la part de responsabilité que les journaux encourent en acceptant et publiant de réclames et les annonces de ces spéculateurs. Il est bien entendu que nous ne reproduisons ces bruits que sous toutes réserves.

— Nous avons parlé du projet de loi concernant la propriété littéraire qui vient, sur le rapport de M. Duruy, d'être renvoyé au conseil d'Etat avec de notables amendements. Selon nos renseignements, le nouveau projet consacrerait le droit de propriété au profit des ascendants pendant une certaine période de temps.

Voici quelles sont les règles établies à l'étranger en pareille matière :

« Dans tous les pays étrangers les droits de propriété littéraire sont, comme en France, d'une durée limitée. En Angleterre, le droit de copie (*copy-right*) subsiste sept ans après la mort de l'auteur, et, dans tous les cas, quarante-deux ans à partir de l'apparition du livre ; il est resté de quatorze à vingt-huit ans pour les ouvrages d'art. Il dure vingt ans à partir de la mort de l'auteur en Hollande, en Belgique, en Suède ; de trente ans en Allemagne, en Portugal et à Naples ; de cinquante ans en Espagne, en Russie ; enfin, aux Etats-Unis, de vingt-huit ans pendant la vie et de quatorze ans après la mort, et seulement si y a une veuve ou des enfants. »

— M. Berryer est très-assidu aux séances du Corps-législatif. Sa santé s'est beaucoup améliorée depuis l'année dernière, et il se propose ainsi que nous l'avons dit, de prendre une large part à la discussion de l'Adresse.

En attendant, plusieurs procès importants vont réclamer sa présence hors de Paris. D'après les journaux de Besançon, c'était lui qui devait prendre la parole pour un de ses clients devant la cour impériale de cette ville. Puis il ira à Bordeaux, dans les premiers jours de février, plaider une affaire devant le tribunal de commerce.

Les membres du bureau bordelais se proposent d'offrir un banquet à l'illustre avocat. Une première liste, qui a été lancée vendredi, au jour même réuni une cinquantaine d'adhésions.

— Paris, 28 janvier. — C'est aujourd'hui Saint-Charlemagne, patron des écoles. Ce jour de noces et festins dans les lycées et collèges de France pour les élèves que les succès ont fait distinguer depuis le commencement de l'année scolaire. Que de conver-

bâtons et leurs étuis de ferblanc.

Dans une chapelle reculée, Mme Cimard et sa fille onissaient leurs prières à celles des marins.

Plus loin, dans un angle obscur de la nef, on aurait pu voir, agenouillées dévotement et vivement émus, la mère Cartahu et plusieurs de ses folles invitées.

Le premier banc était occupé par Martel en uniforme, et Cagnard, qui pleurait à chaudes larmes.

Madurec, Barbari, Racan et Lubin, tous quatre de l'intimité du malheureux matelot, Mutique et Grigolard ses deux compagnons du *Harpon*, tristes et pensifs, essayaient leurs yeux en regardant l'infortuné quartier-maître.

Pour descendre le perron de l'église Saint-Louis, Cagnard n'avait plus la force de marcher, Martel le soutint, et suivit l'enterrement du gabier à qui ses anciens camarades firent la conduite jusqu'au cimetière.

Jamais équipage congédié n'était sorti en pareil ordre des portes de Brest ; un respect muet remplaçait les bruyants refrains du départ.

Le cortège marchait lentement, une foule immense l'accompagnait.

Lorsque tout fut fini, quand la fosse se referma,

Barbari, Madurec et quelques autres s'approchèrent de Cagnard et l'embrassèrent.

— Adieu ! pauvre ancien ! dit Madurec, calme-toi, il y a un Bon Dieu pour Frise-Poulet.

— Comme il y a un diable d'enfer pour ce scélérat de Requin, murmura Grigolard.

La plupart des matelots s'élançèrent sur la route, et eurent bientôt oublié cet épisode funèbre, en songeant au bonheur qui les attendait dans leurs familles. Le peuple reprit le chemin de Brest.

Madurec, Barbari, Racan, Lubin et les deux baleiniers sortirent ensuite du cimetière ; longtemps l'éloge de Frise-Poulet fut l'objet de leurs causeries :

— C'était un fin matelot ! un cœur de brave, un Français ! disait Madurec d'un ton pénétré. Quand il est devenu riche, pas fier ! Il a donné sur son argent au curé, pour les pauvres, et quand j'y pense, aussi, pour cette grand-messe que nous venons d'entendre !...

— S'il n'avait pas eu payé d'avance, matelots, dit Barbari, sûrement nous aurions fait notre devoir...

— Oui ! la *Cléopâtre* l'aurait enterré ! avec notre décompte nous étions assez riches. Pauvre Frise-

Poulet ! il plaignait son oncle de n'avoir pas fait la noce avec l'argent de l'héritage... et voilà maintenant plus des trois quarts de l'argent qui reste, et Frise-Poulet est mort !

Les six compagnons de voyage causèrent ainsi jusqu'à Landerneau ; où Lubin et Racan prirent la route de Nantes, tandis que Madurec et Barbari gagnaient le Havre. Les deux baleiniers se décidèrent à séjourner à Landerneau. Nous ne suivrons pas plus loin les derniers camarades des deux amis.

A la fin, il n'était plus resté auprès de la tombe que Cagnard et Martel ; le quartier-maître faisant un effort rompit le silence :

— Monsieur Martel, quand sera votre noce ?

— Je ne sais pas encore, mon ami, mais toi, que vas-tu devenir ?

— Je pars pour Morlaix de suite ; j'attends ici la voiture ; car, voyez-vous, je n'ai plus le cœur à rire et à chanter avec les autres ; c'est pourquoi je n'irai pas à pied.

L'enseigne pensait au dépôt de Frise-Poulet, mais ne trouvant pas le moment favorable pour en parler, il se contenta de dire :

— Je t'écrirai dans peu de jours, adieu !

Billancourt fut condamné à un mois d'arrêts for-

cés ; cette circonstance retarda le mariage de Martel qui s'était fait un point d'honneur d'attendre son ami ; mais, sur ces entrefaites, la *Sylphide* ayant appareillé pour les Antilles, rien ne s'opposa plus à la réalisation du vœu le plus ardent des fiancés.

Le jour de la bénédiction nuptiale, dans la même église d'où était sorti le cercueil de Frise-Poulet, patron d'un grand bateau de pêche de Morlaix, et richement décoré d'une médaille d'honneur, se cachait derrière une des colonnes. Ses prières pour les nouveaux époux étaient simples et sincères ; une secrète douleur l'oppressait pourtant, car l'aspect de lieux et la pieuse cérémonie réveillaient également en lui de tristes souvenirs. Tout, jusqu'à la figure du prêtre qui était à l'autel, le portait à faire des réflexions cruelles :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! pensa-t-il en soupirant à l'heure qu'il est, mon matelot pourrait se marier à Fantik, et nous naviguerions tous les jours ensemble dans cette barque achetée de son argent.

On comprend que l'enseigne était parvenu à faire accepter à Cagnard l'héritage de Frise-Poulet.

L'infortuné patron suivit de l'œil Martel et Sylphie, qui sortaient par le grand portail. Il passa ensuite le dos de la main sur ses joues et descendit

tions, que de toast vont être échangés, lorsque le champagne fera pétiller et mousser les jeunes imaginations, à la fin des banquets de la Saint-Charlemagne.

— Voici dans quelle progression s'est élevée la durée de la vie moyenne en France : En 1824, elle était de 32 ans un mois ; en 1830, de 34 ans 9 mois ; en 1845, de 37 ans 7 mois ; aujourd'hui elle atteint 39 ans 6 mois.

— Le 26 janvier, l'enfant nouveau-né d'Espagne a été baptisé en la chapelle du palais. Les invités remplissaient quatre tribunes. Au centre de la chapelle avaient été disposés les fonts baptismaux historiques de saint Dominique. Aux quatre angles étaient placés quatre rois d'armes. Le nouveau-né était dans les bras de sa gouvernante. A droite se tenait l'infante Isabelle, en robe blanche, représentant la reine de Belgique ; à gauche, le ministre plénipotentiaire du roi des Belges. On a donné à l'enfant cent douze noms !

Sur le procès-verbal qui constate la naissance et la présentation du nouveau-né, figure en tête le nom de la très-excellente dame Maria-Manuela Kirkpatrick de Glosburn, comtesse veuve de Montijo y Miranda, grande d'Espagne de première classe, jouissant des honneurs et du rang de première dame du palais.

— On sait qu'une décision ministérielle a autorisé l'admission des femmes dans le service télégraphique. Cette mesure est en pleine voie d'exécution ; déjà près de 80 bureaux sont gérés par des dames, et le nombre des stations qui leur sont réservées s'élèvera à 160.

— Des poursuites ont été intentées à Francfort contre le propriétaire d'un restaurant et contre deux négociants de la ville pour imitation des étiquettes d'une maison française qui produit du vin de Champagne. Des procès analogues sont pendants dans le Nassau.

— La Compagnie danoise organisée à Copenhague pour la pêche dans les mers du Nord, commencera ses opérations dès le printemps prochain. Deux navires baleiniers ont été achetés à cet effet dans les ports de Glasgow et de Kull.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le concert de M^{lle} Bonnefoy aura lieu décidément ce soir, ainsi qu'il avait été fixé primitivement. Le programme de cette soirée est parfaitement composé pour attirer une belle et nombreuse société. M^{lle} Bonnefoy est accompagnée de M. Julien, ténor fort estimé, et divers artistes de notre ville, d'un talent bien connu, lui prêtent leur concours.

On lit dans l'*Intérêt public*, de Cholet :
Les travaux du chemin de fer ont mis à dé-

peron d'un air indifférent en apparence. Au lieu d'accompagner son ancien officier, il se dirigea vers la grande route et retourna droit à Morlaix.

— J'ai fait ce que je devais, se dit-il, ils sont venus l'autre fois, moi celle-ci ; ils étaient tristes pour nous, moi je suis content pour eux.

Une pénible respiration qui sortit de la poitrine du quartier-maître semblait contredire sa dernière pensée. Son voyage solitaire fut mélancolique. Quand il rentra chez lui, quand il eut embrassé sa femme et ses enfants, il ne prononça pas une parole, s'assit auprès de la cheminée et resta longtemps accoudé sur l'épaisse table de la chambre commune.

— Sont-ils enfin mariés ? demanda Fantik, qui ne put contenir plus longtemps sa curiosité.

— Oui, ma fille, et dans la même église où Frise-Poulet.

Des larmes roulèrent dans les yeux du marin qui ne termina pas sa phrase.

Un mois après leur mariage, Martel et sa femme allèrent passer quelques jours à Morlaix ; ils y furent reçus par le vieux patron qui profita d'un beau temps pour leur faire faire une promenade en mer dans sa barque qui portait le nom de *Frise-Poulet*, et le soir, grâce à l'intervention de Sophie, les vœux de

couvert et ont permis d'étudier une voie empierrée qui paraît être un travail des Romains.

Cette voie, coupée par le chemin de fer, à peu près à 3 kilomètres au nord de Cholet, se trouve dans la haie qui sépare la métairie de Millepieds de celle de la Preverie et le champ N° 387 du champ 388, section A, du cadastre. De là, elle se dirige à l'est, en suivant les haies, traverse le chemin de Cholet au Pontreau, suit le chemin au nord de la laude de la Papinière, où quelques traces existent encore, arrive à la Jominière, où elle est encore coupée et mise à découvert par les fossés d'un chemin perdu. Elle paraît rejoindre et suivre le chemin de Toutlemonde, pour se rendre à Maulévrier et peut-être à Poitiers. De la coupure du chemin de fer, elle se dirige à l'ouest et au nord ; elle suit d'abord les haies, ensuite les chemins ; elle va au May, à Andrezé, au Fief-Sauvin, où existait la ville romaine *Segora*, *Segor*, aujourd'hui la ferme Ségourie ; peut-être allait-elle à Nantes. Il est probable qu'à la Jominière, que les fermiers nomment *Jeminière* (*Geminia via*), elle se bifurquait et qu'une branche descendait à Cholet par le chemin de l'abattoir et se rendait à St-Christophe et à Morlagne, ou se soudait à une autre voie, encore visible, qui reliait Poitiers et Nantes. La voie de Cholet suit presque toujours les hauteurs.

A la coupure du chemin de fer, la chaussée empierrée a 5 ou 6 mètres de largeur. Sa construction est fort remarquable par la régularité et le fini du travail. La forme a été creusée d'à peu près 60 centimètres. Le sol sur lequel la chaussée repose, est un chape très-argileux. Elle se compose : 1° en commençant par la partie la plus profonde, d'une couche de 35 centimètres de grosses pierres ; 2° d'une seconde couche de 15 centimètres de macadam cassé très-menu ; 3° d'une couche de 25 centimètres de chape sec, dur, fortement et régulièrement foulé ; 4° d'une troisième couche de 20 centimètres de macadam gros comme celui de nos routes. La voie excédait le sol d'à peu près 30 centimètres. A la Jominière, où la nature du terrain n'exigeait pas un travail si parfait, la chaussée ne se compose que de deux couches : les grosses pierres et le gros macadam par dessus. Sa largeur est encore de 5 ou 6 mètres.

Cette voie est souvent cachée sous les terres des haies dans lesquelles des chênes plusieurs fois séculaires ont poussé ; d'autres fois elle traverse les terres cultivées, et plus souvent elle suit les chemins.

Les fermiers des localités qu'elle traverse la connaissent de toute antiquité ; ils la nomment le Chemin des Fées, du Diable ; au May ils la nomment le Chemin des Romains. En labourant, ils savent l'éviter pour ne pas casser leurs charrues ; mais aussi ils l'exploitent pour la facilité de leur culture et pour employer les pierres à leurs constructions et à la

Fantik furent comblés. Cagnard ne s'opposa plus à l'union de sa fille avec un galant pêcheur du pays qui la courtisait depuis deux ans, et qui prit dans le bateau la place qu'aurait dû y occuper le brave gabier de la *Cléopâtre*.

Souvent, depuis, le patron a dit franchement à son gendre :

— Tu es un bon matelot, Kemper, c'est vrai ; mais, vois-tu, j'aurais préféré être amarré sur la grande ancre de la frégate et jeté avec par le fond, à te donner ma fille, si défunt le parrain de notre barque, ce pauvre ancien...

Fantik ne laisse pas achever, elle interrompt toujours à dessein le vieux pêcheur, et s'efforce de donner un autre cours à ses pensées.

Heureuse avec son mari, la fille du patron ne peut regretter le camarade inconnu que son père a tant aimé sur terre et sur mer.

Si l'on nous demande, enfin, ce que sont devenues les fameuses épaulettes d'amiral espagnol, nous déclarerons que Sophie les conserve religieusement. Cependant, elle n'espère pas plus que nous les voir jamais devenir fort utiles à son époux, si belles que puissent être les destinées maritimes du jeune enseigne de vaisseau.

réparation de leurs chemins. Depuis quelques années, les fermiers de la Preverie en ont extrait plus de 400 mètres de pierres. Ainsi, dans quelque temps, il ne restera plus trace d'un monument qui est très-curieux et qui est fort rare.

LES OCCUPATIONS D'UN JEUNE SAUMUROIS.

Trahit sua quemque voluptas.
Chacun suit le penchant qui l'entraîne.

J'aime beaucoup ces riens, pour moi pleins d'importance,
Souvenirs d'amitié, charmant mon existence ;
Je les touche souvent, je suis heureux enfin,
Etant dans mon fauteuil, de prendre dans ma main
Un sabre égyptien, à lame recourbée,
Qui longtemps dut servir dans plus d'une mêlée
Un brave Mameluck, à visage bronzé,
Dont le nom sur la lame est finement gravé ;
Ou bien, considérant une lance sauvage
A pointe empoisonnée, au Gabon en usage,
J'aperçois au désert le guerrier tatoué,
Frappant de sa sagaie un rival redouté.
Aux rivages lointains, s'envolant mes pensées,
Je vois forêts, serpents, tigre à dents acérées.

J'aime aussi de mon cor le son retentissant.
Mes voisins, gens posés, me traitent de gênant ;
Je leur sonne parfois le *Lièvre*, la *Royale*.
Ou plutôt les *Honneurs*, fanfare sans égale,
Et si d'une humeur noire ils ont l'air de crier,
Je donne à pleins poumons le *Daim*, le *Sanglier*.
Cependant je dirai (non pour mon avantage)
Que n'aimant point troubler trop fort mon voisinage,
Plus souvent, pour charmer mes moments de loisirs,
Devant mon chevalet, un de mes grands plaisirs
Est de peindre un sujet, en laissant ma pensée
Diriger mon pinceau sur la toile ébauchée ;
Je suis heureux, content, et vois avec amour
Mon tableau terminé suspendu dans son jour.

Mes occupations sont par fois moins paisibles :
La chasse ou bien l'escrime (exercices pénibles,
A ce qu'on dit souvent) sont des amusements
Que je trouve très-sains et très-fortifiants.
Il n'est pas une fois, voyant ma panoplie,
Au milieu de laquelle une paire jolie
De lames de combat brille de beaux reflets,
Que je ne sois tenté de saisir mes fleurets.
Pour moi, que voulez-vous, une feinte trompée,
Une riposte vive, un joli coup d'épée,
Un dégagé passé de près et vigoureux,
Me rendent tout dispos, satisfait et joyeux.
Noble science, Escrime, à tort bien délaissée,
Tu seras, j'en suis sûr, plus tard mieux recherchée.
Tant que j'existerai, j'aimerai ces combats,
Et si le poids des ans, allourdissant mon bras,
Malgré tous mes efforts me rendait moins habile,
Sur la planche à l'assaut, vieil athlète indocile,
L'on me verra, j'espère, en croisant le fleuret,
Tendre avec à-propos mon bras et mon jarret.

L. B.....t (PHÉBÉTÉ).

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 31 janvier. — Le *Moniteur* contient ce matin un rapport suivi d'un décret tendant

Le manuscrit des vingt chapitres précédents était achevé depuis plusieurs années ; l'histoire des deux matelots et du jeune enseigne avait été lue bien des fois dans des réunions de contemporains de Martel, et nul ne réclamait une seconde conclusion. Que pouvait-on exiger ? Le principal héros était mort et enterré, son farouche antagoniste avait été le sujet d'une leçon d'anatomie, l'honnête Cagnard était patron d'une belle barque de pêche, et Sophie conservait religieusement les fameuses *épaulettes d'amiral*.

Mais depuis l'an de grâce 182., quand tant d'événements ont changé la face de la France et agité le monde, comment nos personnages auraient-ils pu rester dans l'heureux *statu quo* où nous les laissons ? D'officieux amis nous ont transmis des détails que nous ne pouvons passer sous silence, si bien que nous sommes amené à écrire un épilogue.

(La suite au prochain numéro.)

à simplifier la comptabilité des communes relative aux établissements de bienfaisance, et un décret y annexé.

L'élection de M. Chesnelong a été validée par 160 voix contre 62.

Madrid, 30 janvier. — Deux corsaires chiliens ayant été signalés dans les eaux espagnoles, la frégate *Isabelle* a été envoyée à leur poursuite.

Le ministre d'Espagne à Londres a adressé au comte Clarendon une énergique remontrance au sujet des navires de guerre à hélice qui s'équipent en Angleterre.

L'Espagne semble vouloir se reposer des luttes civiles qu'elle vient de soutenir. D'après le *Moniteur*, « dans les provinces de Barcelone et de Tarragone, les insurgés ont presque complètement disparu. On semble ne plus douter en Catalogne qu'avant peu de jours le pays ne soit entièrement pacifié. »

Lisbonne, 30 janvier. — Des avis du Brésil assurent que les Chiliens ont capturé à Coquimbo le ponton espagnol *Domitilla*.

Venise, 30 janvier. — La congrégation centrale a déclaré que le projet de réforme par le gouvernement autrichien était réalisable moyennant certaines modifications, et notamment la conservation de la province de Venise avec son territoire actuel.

L'*International* prétend que « le gouvernement autrichien a reçu des dépêches du Mexique annonçant que l'empereur Maximilien a l'intention de fortifier la capitale. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

La Rente 3 0/0 se tient à 68-55 ; la Banque de France à 5,725 ; le Crédit foncier à 1,315 ; le Crédit industriel à 698 ; le Comptoir d'escompte à 986-25, et le Mobilier à 850.

Les actions du Canal de Suez et les Obligations mexicaines, pour des motifs identiques, sont très-fermes, les premières : à 420 et les secondes à 326-75. Les nouvelles du Mexique sont de moins en moins inquiétantes, et celles d'Égypte, relatives aux arrangements à intervenir entre le gouvernement du vice-roi et la Compagnie, sont excellentes.

Les Lombards sont demandés avec fermeté à 418-75, sous l'influence du nouvel emprunt. La souscription aux *Bons lombards* rapportant 7 0/0 d'intérêt et remboursables en huit années, est ouverte dès aujourd'hui chez MM. de Rothschild frères. Il est très-probable qu'elle sera couverte, et même au-delà, dès le premier jour. Comme il est rare de trouver des placements avec de tels avantages et de telles sécurités, nous engageons nos lecteurs à adresser leurs demandes le plus tôt possible.

Ces *bons au porteur*, remboursables à 300 fr., sont émis à 465. On verse 25 fr. en souscrivant, 40 fr. au moment de la répartition, et 100 de mois en mois jusqu'au 1^{er} août 1866.

Le doublement du capital du Crédit mobilier est aujourd'hui un fait avéré.

Pour réaliser ce doublement, il est ouvert une souscription aux 120,000 actions nouvelles dans les bureaux de la Société, du 1^{er} au 15 février. Les actions seront mises à la disposition des porteurs des actions anciennes, sur le pied d'une action nouvelle, par une ancienne au prix de 516 fr. 66 c. par action.

Ce prix représente le pair de l'action à 500 fr., plus 16 fr. 66 c. formant pour les 120,000 actions nouvelles une somme égale à la réserve de 2 millions réalisée par les anciens actionnaires.

Les nouvelles actions auront droit au paiement des intérêts à 3 0/0 par an sur chaque versement jusqu'au 1^{er} janvier 1867, et, à partir de cette époque, elles participeront comme les anciennes à tous les bénéfices de la Société.

On a à verser 50 fr. en souscrivant par action nouvelle ; un second versement de 146 fr. sera appelé après la promulgation du décret d'homologation, le surplus par fractions qui seront ultérieurement déterminées. Comme cette souscription, dont le succès ne fait aucun doute pour personne, est privilégiée en faveur des anciens actionnaires, ceux-ci doivent présenter leurs titres nominatifs ou au porteur, au siège de la Société, place Vendôme, 15. — Pierre Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES (34^e Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1^{er} de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons : Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris : 10 francs. — Départements : 12 francs.

TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso :

Paris : 15 francs. — Départements : 18 francs.

Deuxième avec 30 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois :

Paris : 16 francs. — Départements : 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions :

Paris : 20 francs. — Départements : 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1^{er} janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44^e année).

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des Petites Filles

TROISIÈME ANNÉE.

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc. — Images coloriées. Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris : 6 francs. — Départements : 7 francs 50 cent.

La collection entière des deux 1^{res} années forme deux beaux volumes in-8°. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON ET JARDIN
Rue de Bordeaux, n° 7.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers,
Dépendant de la succession de
M. Gustave SVANBERG, architecte.
S'adresser audit notaire. (394)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Le dimanche 11 février 1866, à midi.
En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire,
UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M. Ragot, forgeron.
S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (53)

COMMUNE DE VARENNES.

VENTE

DU PRESBYTÈRE.

Le dimanche 4 mars 1866, à midi, il sera procédé, au local de la Mairie de Varennes, par le ministère de M^e BAUDRY, notaire audit lieu, à l'adjudication, soit en totalité, soit par lots, des logements, cour et jardin formant les dépendances du Presbytère actuel, situé au bourg de ladite commune.

On pourra prendre connaissance du cahier de charges, soit à la Mairie, soit en l'étude dudit M^e Baudry. Mairie de Varennes, le 7 janvier 1866.

(59) Le maire, HERVÉ.

A VENDRE

OU A LOUER
Avec ou sans caves,
Pour entrer en jouissance de suite,
GRANDE ET BELLE MAISON
DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

BELLE MAISON ET JARDIN

Rue du Portail-Louis, n° 64,

Occupée par M^{me} Deville,

A LOUER, pour la St-Jean 1866.
S'adresser à M. MORICET, place du Petit-Thouars. (593)

A VENDRE

DE GRÉ À GRÉ,

Pour cause de cessation de commerce,
UNE GRANDE QUANTITÉ

D'ARBRES ET ARBUSTES

De diverses essences,

Très-beaux abricotiers, arbres verts, une grande quantité de plantes et de fleurs.

S'adresser à M^{me} PERAY, rue de la Chouetterie, n° 26, à Saumur. (584)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866,

MAISON

Fraîchement restaurée,
Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

A VENDRE

UN BATEAU A LAVER, situé au port St-Nicolas, et appartenant à M. Méchin père, résidant au bateau.

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n° 6,

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour;

Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n° 8.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON, rue Cendrière, n° 5.
S'adresser à M^e POULET, avoué, et LEROUX, notaire, à Saumur. (44)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE

PORTION DE MAISON

Actuellement occupée par M^{lle} Marquet, place du Marché-Noir, à Saumur.

S'adresser à M. Victor BARRÉ, au moulin du Pré, à Allonnes, ou à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ENGRAIS POUR LES VIGNES.

S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU-BOURNILLET, négociant, rue Royale.

ERNEST ROY,

JARDINIER,

Rue Verte.

Par suite du changement de domicile de M. Valère, jardinier-pépiniériste-fleuriste, le sieur Ernest Roy, son successeur à la clientèle de journées, informe les personnes qui voudront bien lui continuer leur confiance, qu'il a pris une partie de l'établissement de M. Valère, maison de M. P. Ratouis, rue Verte, et qu'on trouvera chez lui toutes les plantes, arbres et arbustes de jardin et de serres. (55)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUIN au 1^{er} OCTOBRE de JOANNETTE Grand Hôtel. BAINS ET DOUCHES. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines.

Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND.

Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur : M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

MAISON FONDÉE EN 1772.

MENTIER

Distillateur à Saumur.

Spécialité. — Élixir des Coteaux de Saumur.

ÉLIXIR MENIER. — Liqueur hygiénique de dessert, fabriquée d'après la formule de F.-V. RASPAIL.

M. MENIER, distillateur à Saumur, a l'honneur de prévenir qu'après de longues recherches, il est parvenu à imiter la liqueur de la Grande-Chartreuse.

Ce produit sera livré au commerce aux prix suivants :

La Liqueur blanche, à 2 fr. 50; — la jaune, à 3 fr.;
— la verte, à 3 fr. 50.

Rendu franc de port et d'emballage, à domicile, par toute la France. Tous les soins désirables seront apportés aux expéditions, qui se feront par caisse de 25 bouteilles assorties.

Une forte remise sera accordée à MM. les Marchands en gros.

L'étiquette de ce nouveau produit, signée par le fabricant, est déposée au Tribunal de commerce. (56)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 30 JANVIER.			BOURSE DU 31 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 60	» 05	» »	68 62	» 02	» »
4 1/2 pour cent 1852.	98	» »	» 50	98	» »	» »
Obligations du Trésor.	455	» »	» »	456 25	1 25	» »
Banque de France.	3715	» »	10	3725	10	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1315	» »	2 50	1315	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	640	» »	5	640	» »	» »
Crédit Agricole.	631 25	» »	1 25	631 25	» »	» »
Crédit Industriel.	697 50	» »	2 50	697 50	» »	» »
Crédit Mobilier.	862 50	17 50	» »	840	» »	22 50
Comptoir d'esc. de Paris.	987 50	» »	» »	975	» »	12 50
Orléans (estampillé).	855	» »	» »	855	» »	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	4110	5	» »	4115	5	» »
Est.	532 50	1 25	» »	530	» »	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée.	855	» »	2 50	853 75	» »	1 25
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	553 75	3 75	» »	546 25	» »	7 50
Ouest.	560	» »	» »	557 50	» »	2 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1715	5	» »	1715	» »	» »
Canal de Suez.	420	5	» »	410	» »	10
Transatlantiques.	528 75	» »	» »	530	1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0.	62 30	» 05	» »	61 75	» »	55
Autrichiens.	407 50	» »	2 50	411 25	3 75	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	415	2 50	» »	410	» »	5
Victor-Emmanuel.	201	» »	» »	200	» »	1
Romains.	148 75	1 25	» »	147 50	» »	1 25
Crédit Mobilier Espagnol.	433 75	» »	3 75	425	» »	8 75
Saragosse.	225	3	» »	223	» »	» »
Séville-Xérés-Séville.	50	» »	» »	50	» »	» »
Nord-Espagne.	177 50	» »	» »	180	2 50	» »
Compagnie immobilière.	537 50	11 25	» »	525	» »	12 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	309 50	» »	50	310	» »	» »
Orléans.	304 25	» »	» »	304 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	302 50	» »	» »	302	» »	50
Ouest.	301 50	» »	50	302 50	1	» »
Midi.	300	» »	50	300	» »	» »
Est.	304 25	» 50	» »	305	» 75	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.